



Délibération  
N° 2024-010

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : VOTE DES TAUX 2024 (FISCALITÉ DIRECTE LOCALE)

Date de la convocation : 27/03/2024

# SEANCE DU 09 AVRIL 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE Le NEUF AVRIL à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles.

**Absents** :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, Mme MINICUCCI Audrey.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,  
Mme LORENZI Thérèse a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule,  
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme RAGAS Viviane.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 15	Absents : 5	Représentés : 3
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

**secrétaire Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée**

Parallèlement au vote du budget primitif, Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les taux d'imposition 2024 pour les 3 taxes directes locales : Taxe foncière sur les propriétés bâties, Taxe foncière sur les propriétés non bâties et Taxe d'habitation. Concernant la nouvelle taxe foncière en vigueur depuis 2021, il est rappelé qu'elle intègre l'ancienne part départementale.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance :

De l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024,  
Des circulaires afférentes à la fixation des taux

Compte tenu du fait que le produit attendu de la fiscalité directe locale pour obtenir l'équilibre du budget est de 1 192 402 euros, et qu'il permet de maintenir les taux d'imposition de l'année 2023,

Acte de réception du Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20240409-2024-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024



Où l'exposé de son Président,  
**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

<b>Pour : 18</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

**DÉCIDE**

De reconduire les taux 2023, conformément au tableau ci-dessous et à l'état de notification des produits prévisionnels ci-annexé :

	A titre indicatif			VOTE
	Taux 2020	Taux 2020 départemental	Total 2021 à 2023	Taux votés pour 2024
<b>Taxe d'habitation</b>	15,95		15,95	<b>15,95</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	14,43	12,9	27,33	<b>27,33</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	70,96		70,96	<b>70,96</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20240409-2024-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024